

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du Lundi 05 Juin 2023 à 20h00

Le lundi 05 Juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MOREIRA, Maire.

Étaient présents : Mme AUDOUIN Karine, Mr BALESTRO Yannick, Mr BESNARD Hervé, Mr DATY Gabriel, Mr HAQUIN Benoit, Mme HURTEL Céline, Mr JANY Fabien, Mr LACROIX Vincent, Mme LEIDING Océane, Mr MOREIRA Georges.

Étaient absents : Mr CATUFFE Jean, Mr COURTIER Dimitri, Mr CLOAREC Frédéric.

Pouvoir : Mr CLO

CLOAREC Frédéric donne pouvoir à Monsieur MOREIRA Georges.

Secrétaire de séance : Mme LEIDING Océane.

Convocation du 26/05/2023.

Ordre du jour :

- 1/ Délibération mise en place Rifssep
- 2/ Délibération indice d'évolution des loyers
- 3/ Délibération taxe de séjour
- 4/ Info Panneaux circulation
- 5/ Festivité du 14/07/2023
- 6/ Point info Sage Marne et Beuvronne
- 7/ Point devis en cours
- 8/ Divers

1/ Délibération mise en place RIFSSEP

Monsieur Le Maire présente la délibération instituant le régime Indemnitaire après validation par l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise en date du 14 Avril 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la validation de la délibération pour le RIFSSEP.

2/ Délibération indice d'évolution des loyers

Compte tenu de la loi sur la révision de l'indice des loyers le conseil municipal a décidé de réviser le loyer de Mme Renault Micheline et Mr Renault Stéphane conformément à la clause du bail mentionnant la possibilité de révision du loyer à chaque date anniversaire basé sur l'indice du 2^e trimestre. En exerçant la formule suivante : Nouveau loyer = loyer en cours x nouvel IRL du trimestre

de référence du contrat / IRL du même trimestre de l'année précédente qui appliquée devient : 480 X135,84 / 131,12= 497,28.

Le conseil municipal a délibéré à la majorité son accord pour que le loyer de Mme et Mr Renault passe de 480€ à 497,38€ le 03/10/2023 date d'anniversaire du bail.

3/ Délibération taxe de séjour

Le conseil a décidé ce jour de mettre en place une taxe de séjour pour tous types d'hébergement. Votée à la majorité cette dernière sera mise en place sur son territoire à compter du 01/07/2023, d'assujettir les natures d'hébergements classées à la taxe forfaitaires et ceux non classés à la taxe au réel. Il décide aussi à l'unanimité de percevoir cette taxe du 01/07/2023 au 31/12/2024. Les tarifs adoptés en fonction de la taxe forfaitaires sont adoptés à l'unanimité ainsi que le pourcentage de la taxe au réel pour les hébergements non classés. Concernant le taux d'abattements il est adopté à 10 voix et une abstention (D'Hervé Besnard) à 15% à partir de 300 jours d'ouverture. A la majorité, le loyer minimum pour payer la taxe de séjour est voté à 0€. Enfin, à l'unanimité le conseil vote que la taxe de séjour au réel par personne et par nuitée ne peut excéder les 4,50€.

4/ Info Panneaux circulation

Océane Déléguée à la sécurité présente un projet de mise en place de nouveaux panneaux de sécurité routière dans le village. Le projet serait de mettre en place 3 panneaux école à chaque embouchure de cette dernière, ainsi que deux panneaux d'indication de présence d'un cassis rue de de la croix blanche un dans chaque sens de circulation. Et l'éventualité de la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 30km/h pour tout le village ainsi une nécessité de 6 panneaux est évoquée pour fournir les 6 entrées du village. En plus, des panneaux la présentation compte les poteaux et les fixations nécessaires à leur mise en place. Ce projet est estimé à un coup de 1452,17 € TTC. Concernant l'avis du conseil municipal, l'opinion divergence uniquement sur l'éventuel changement de vitesse, se partageant entre le 30km/h, le 40km/h ou rester au 50km /h. L'idée de mettre en place des chicanes provisoires pour favoriser le ralentissement a aussi été évoqué.

5/ Fête du 14/07/2023

Pour le repas communal du 13/07/2023, le conseil a décidé de proposer aux habitants l'habituel repas offert aux administrés le 13/07/2023 au soir qui serait assuré par Délice Paëlla et de faire comme chaque année venir un DJ. De plus, un projet en cours est présenté est mis à la discussion pour réaliser une journée de jeux gratuits pour tous le 14/07/2023 après-midi grâce à l'aide de bénévoles.

6/ Point info Sage Marne et Beuvronne

Monsieur Daty présente le document de présentation du SAGE Marne et Beuvronne, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le Conseil Municipal en prend acte.

7/ Point devis en cours

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal des devis en cours.

Devis pour les fenêtres de l'école maternelle, devis pour l'isolation de la toiture et les rideaux des fenêtres de l'école maternelle.

Devis en cours pour faire un parking et refaire la rue des postes.

Devis en cours pour refaire l'électricité, changement des fenêtres et isolation pour la maison (anciennement Mr Marchand).

8/ Divers

Aucunes

Fin de la séance à 21h20.

Prochaine réunion le lundi 03 Juillet 2023 à 20h.